

# TOUR DE CHAUFFE

Jean-Philippe Derosier

04/05/2021

**Dans sa contribution d'une série réalisée en partenariat avec L'Hétairie, le constitutionnaliste Jean-Philippe Derosier, professeur de droit public à l'université de Lille et auteur du blog La Constitution décodée, revient sur la tenue des élections départementales et régionales, moins d'un an avant l'élection présidentielle et les élections législatives.**

Après réflexions, tergiversations, tentatives de manipulations, les élections départementales et régionales auront bien lieu, trois mois après l'échéance normale, les 20 et 27 juin prochains. Notons que les conseillers ainsi élus le seront pour un mandat de presque sept ans (au lieu de six habituellement), jusqu'en mars 2028, afin d'éviter un embouteillage électoral en 2027, année au cours de laquelle devraient se tenir une élection présidentielle et des élections législatives.

Ce n'est pas la première fois qu'elles se tiendront en même temps, puisque ce fut déjà le cas en 2004. Ce fut également le cas en 1992 et en 1998, mais alors les élections régionales ne se déroulaient que sur un seul tour, tandis que le scrutin départemental en comportait deux. Lors des précédents scrutins, en 2015, les départementales s'étaient tenues en mars et les régionales en décembre, en raison de la refonte de la carte régionale qui avait imposé d'en décaler la date initiale.

Ajoutons que, si tel n'a jamais été le cas des élections régionales, les élections départementales se sont déjà tenues les mêmes jours que les élections municipales, en 2001 (mais seule la moitié des cantons était alors renouvelée) et en 2008 (tandis qu'en 1945, elles eurent lieu la même année, mais en avril et mai pour les municipales et en septembre pour les cantonales).

En revanche, c'est bien la première fois qu'elles se tiennent toutes deux moins d'un an avant l'élection présidentielle et les élections législatives.

Cette alliance confirme l'orientation de la majorité actuelle, « nouvelle droite » voulant supplanter la droite « historique »

Un scénario comparable est celui de 2001, lorsque les élections municipales et les élections cantonales (pour la moitié des cantons) se tinrent un peu plus d'un an avant les échéances nationales de 2002. Mais le nombre de scrutins municipaux (plus de 36 000) et les enjeux

proprement locaux qu'ils induisent ne permettent pas de dresser une comparaison valable. De même, un peu plus d'un an avant les échéances de 2012, se tinrent les élections cantonales de 2011, qui permirent notamment à François Hollande d'être réélu à la présidence du conseil général de Corrèze et de se déclarer, ensuite, candidat à la primaire. Mais une seule catégorie de collectivités territoriales était alors concernée.

Cependant, les élections de cette année s'inscrivent dans un contexte doublement particulier. D'une part, il est à peine nécessaire de le rappeler, nous traversons une crise sanitaire dont les conséquences économiques, sociales, politiques et sociologiques seront au long cours et impactent dès à présent le quotidien des électeurs. Il est vraisemblable que sa gestion, tant par le gouvernement que par les élus locaux, sera prise en compte dans le choix de l'isoloir.

D'autre part, le paysage politique est éclaté, que ce soit à gauche, à droite, au centre, à l'extrême gauche ou à l'extrême droite. Les partis politiques sont très affaiblis, au point que de nombreux candidats préfèrent s'en détacher. Aucun n'est en mesure de l'emporter seul et des alliances locales se multiplient, dont les partis nationaux devraient tirer profit. Mais c'est là un paradoxe : plus elles se forment, plus ils se crispent.

Le dernier exemple est l'alliance entre LREM et LR en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), annoncée le 2 mai par le Premier ministre (parfaitement dans son rôle, au demeurant, puisqu'il est – aussi – le chef de la majorité et son intervention indique l'importance de cette alliance pour cette même majorité), qui a suscité l'ire de Christian Jacob. Cependant, la question essentielle n'est pas tant de savoir si Renaud Muselier conserve ou non l'étiquette de son parti d'origine, que celle de savoir si son parti d'origine investira une autre liste face à lui. Ce serait le seul moyen de traduire en actes la volonté d'un divorce, mais ce serait aussi – sans doute – le moyen idéal de faire gagner l'extrême droite, conduite par un autre renégat de LR, désormais rallié au Front national (nouvel RN), Thierry Mariani.

Cette alliance confirme, si besoin en était, l'orientation vers la droite de la majorité actuelle. Elle confirme surtout la volonté du président de la République de récupérer cet électorat pour l'emporter l'an prochain, en ponctionnant l'espace politique entre lui et Marine Le Pen et en écrasant des candidats tels Xavier Bertrand, Valérie Pécresse, ou même Laurent Wauquiez.

Le jeu est toutefois dangereux pour lui car un échec en PACA serait politiquement retentissant, surtout s'il signe, de surcroît, la victoire de l'extrême droite. Mais il n'a pas d'autre choix, car La République en marche n'a pas, n'a jamais eu et n'est pas parvenue à séduire un électorat propre : élu avec les voix du centre gauche en 2017, Emmanuel Macron n'a eu de cesse de se tourner vers les

électeurs du centre droit tout au long de son mandat. Ne pouvant donc que difficilement compter, une nouvelle fois, sur les premières, il espère l'emporter l'an prochain grâce aux seconds, sans en être assuré.

Les scores de Xavier Bertrand dans les Hauts-de-France, de Valérie Pécresse en Île-de-France et de Laurent Wauquiez en Auvergne-Rhône-Alpes seront déterminants... pour la droite « historique ». Il faut donc des scores tout aussi déterminants pour la majorité actuelle, « nouvelle droite » et ceux en PACA le seront, tout comme le seront ceux du Centre-Val-de-Loire, **avec le ministre Marc Fesneau** (du MoDem) ou des Pays-de-la-Loire, **avec François de Rugy** qui y affronte un député LREM repentî, qui n'est autre que le disciple de Nicolas Hulot : **Mathieu Orphelin**.

Ce glissement vers la droite de la majorité actuelle libère un espace substantiel à gauche, toujours dans la perspective des élections de 2022. Seulement, son état de délabrement actuel ne lui permet pas de valablement s'en saisir, ni par la voix de Jean-Luc Mélenchon, dont les vociférations habituelles délitent davantage qu'elles ne rallient, ni par les voix de la « gauche de gouvernement », que l'on peine à identifier. Là encore, les accords politiques conclus en vue des régionales seront déterminants, tels ceux dans les Hauts-de-France ou en Normandie.

Les élections locales de juin apparaissent donc surtout comme un tour de chauffe, voire un tour préliminaire de l'élection présidentielle.